



# Relais Nordik inc.

**Communiqué**

**Pour diffusion immédiate**

## **Modification des politiques de réservation et de remboursement des passages maritimes**

**Rimouski, le 28 mars 2019** — La Compagnie Relais Nordik, opérateur de la desserte maritime de l'île d'Anticosti et de la Basse-Côte-Nord, a annoncé aujourd'hui qu'elle modifie ses politiques de paiement et de remboursement. En effet, pour faciliter les réservations de passages maritimes, la compagnie modifiera sa politique de réservation et d'annulation pour la rendre plus flexible. Ces modifications ont pour but de faciliter la planification des voyages pour nos clients et de les inciter à réserver leur passage maritime à l'avance afin de pouvoir bénéficier d'un meilleur service.

Voici les principaux changements touchant les passages maritimes :

- Relais Nordik autorisera dorénavant les réservations de passages maritimes jusqu'à six (6) heures avant l'heure prévue d'arrivée du navire dans le port d'embarquement (selon l'horaire officiel affiché). Ces réservations pourront être faites par téléphone du lundi au vendredi entre 8 h 30 et 17 h au bureau du Transporteur de Rimouski.
- 100 % du coût total du passage maritime sera perçu au moment de la réservation ou de l'achat ce qui est une condition pour pouvoir se prévaloir du service de transport alternatif, disponible pour les clients résidents seulement et suivant les conditions prévues à son déploiement.
- Remboursement de 100 % du coût total du passage maritime jusqu'à 6 heures avant l'arrivée prévue dans le port d'embarquement selon l'horaire affiché. Pour être éligibles à ce remboursement, les clients devront aviser le Transporteur à son bureau de Rimouski par téléphone sur les heures d'ouverture ou par un avis d'annulation écrit par courriel, un minimum de six (6) heures avant l'heure prévue d'arrivée du navire dans le port d'embarquement (selon l'horaire officiel affiché).

Il est très important de noter que la politique de réservation pour les véhicules demeure la même et dans ce cas, la réservation doit être faite avant 12 h (midi) le lundi, pour le voyage courant.

Il est toujours possible de se procurer des passages maritimes à l'agence locale.

« Nous croyons que ces améliorations faciliteront la vie de nos clients en leur permettant de mieux planifier leur déplacement sur le Bella Desgagnés, de plus, la réservation à l'avance nous permettra de faciliter le processus d'embarquement en accélérant la distribution des cartes d'embarquement pour les clients qui auront réservé à l'avance » mentionne Francis Roy, PDG de RNI.

Relais Nordik invite les clients à consulter la politique complète dans la section « Je veux EMBARQUER » de son site internet au [www.relaisnordik.com](http://www.relaisnordik.com).

— 30 —

Source : Francis Roy  
Président-directeur général  
Relais Nordik  
Tél. : (418) 723-8787  
[www.relaisnordik.com](http://www.relaisnordik.com)